

Commune de MAZAMET

ID: 081-218101632-20240917-2024_DEL85-DE Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

2024 / 04 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 33

23 PRESENTS : 10 REPRESENTES

ABSENT : 00

VOTANTS 33 :

Date de Convocation : Mardi 10 Septembre 2024

Date d'Affichage:

Mardi 10 Septembre 2024

Secrétaire de Séance :

Alexandre CÈNES

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried. ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne,

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine

CHABBERT Cécile par FABRE Olivier

MARTIN Michel par ROUQUETTE Françoise

LAFONT Stéphanie par MAUREL Agnès

ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par ALBERT Corine

ORIVÈS Elizabeth par ROQUES Cathy

CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe

BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

CÈNES Frédéric par PÉNÉLA Wilfried

OBJET: Convention privative du domaine public avec la Société Infracos pour l'implantation d'une station radioélectrique dans le Grand temple - Boulevard de Lattre de Tassigny

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du 15 Décembre 2009 et du 18 Décembre 2014 approuvant la signature d'une convention avec la Société Française du

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID: 081-218101632-20240917-202

Radiotéléphone (SFR) en vue de l'implantation de dispositifs d'antenne d'équipements techniques à l'intérieur du clocher du Grand Temple, situé Boulevard de Lattre de Tassigny section AH n°157;

VU le courrier du 20 Février 2015 de la Société SFR sollicitant le transfert de la convention à la Société Infracos, à compter du 1er Mars 2015;

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la convention d'occupation avec la Société Infracos;

CONSIDERANT qu'il est prévu de réviser notamment le montant de la redevance annuelle d'occupation fixé à 6 038 €uros nets ; celle-ci est indexée de 2 % chaque année à compter de la date d'anniversaire de la convention;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de 12 ans, audelà de ce terme elle sera prorogée par périodes successives de 12 ans sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 11 Septembre 2024 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

d'approuver la convention d'occupation privative du domaine public de la Commune ci-après annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre CÈNES

Et certifié exécutoire le

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Le Maire,

Olivier/FABRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.